



Comprendre la fiscalité d'une association culturelle

29 et 30 septembre 2020 – 2 jours à Paris - 680 €*

Nouveauté
2020

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle - Toute personne chargé/e de la gestion de la structure.

OBJECTIFS

Connaître les particularités du régime fiscal d'une association de spectacle vivant et comprendre son impact tant financier que pratique
Acquérir les notions essentielles en matière de TVA et maîtriser les spécificités du spectacle vivant

CONTENU DÉTAILLÉ

Les principes généraux du droit fiscal

L'association 1901 : rappels utiles :

- La non lucrativité : c'est quoi ?
- Des principes à la réalité des activités

L'approche fiscale pour situer le régime fiscal des associations :

- La gestion désintéressée
- Les critères cumulatifs
- La situation des administrateurs des associations de spectacle vivant

La règle des 4 P :

- Produit-Prix-Public-Publicité
- Tableau de synthèse

Les exonérations spécifiques :

- Six manifestations annuelles
- Activités commerciales accessoires

La procédure de rescrit fiscal :

METHODE PEDAGOGIQUE

Apports sur la réglementation fiscale, étude de cas et discussion sur son application aux activités des participants ; exercices pratiques.

Les participants-es sont invités-es à apporter un rescrit fiscal.

PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion d'une structure de spectacle vivant.

- Analyse du questionnaire prévu par l'administration fiscale

Les diverses impositions et leurs enjeux :

- Impôts commerciaux
- Taxe sur les salaires
- Les particularités : franchises – exonérations de TVA spécifiques

TVA : quelques principes

- Mentions requises sur les factures
- Exclusion du droit à déduction
- Les taux applicables et les particularités en matière de billetterie

Synthèse de la situation des associations de spectacle vivant et la fiscalité

Les dispositions concernant le parrainage et le mécénat :

- Le questionnaire prévu par l'administration fiscale
- Analyse

INTERVENANTE EXPERT



Andréanne JACOB - Expert-comptable et commissaire aux comptes – Cabinet UNDAE à Nantes – spécialisée sur les activités culturelles et les associations.

DEROULEMENT

La formation débute par une présentation de l'intervenant et des participants fin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique. Elle se poursuit avec alternance d'exposés théoriques, de cas pratiques et de questions.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Elle se déroule dans une salle équipée d'un paperboard et d'un vidéoprojecteur. Un support pédagogique est remis à chaque participant.

MODALITES D'EVALUATION

Une feuille d'émargement ainsi qu'un certificat de réalisation sont signés par les participants chaque jour. La formation est évaluée par le biais d'un QCM de 10 questions maximum.

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant·e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

FINANCEMENT

Les tarifs sont net de taxes - Le CAGEC est exonéré de TVA.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

HORAIRES

Paris : 9h15 à 13h et 14h à 17h30
Nantes : 9h à 13h et 14h à 17h15

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30
formation@cagec.fr - www.cagec.fr

* le taux de satisfaction est calculé sur l'année 2018 pour la formation concernée.
Document non contractuel - Crédits photo : [@fotolia.com](https://www.fotolia.com) - Copyright CAGEC©.



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Demande de pré-inscription

Formation : Comprendre la fiscalité d'une association culturelle
29 et 30 septembre 2020 - Paris

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS

Uniformalion

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.